



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 8402

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'assassinat de la religieuse Yolanda Ceron le 19 septembre 2001 dans le parc Narino de Tumaco en Colombie. Elle a été atteinte de huit balles alors qu'elle venait de quitter la « pastorale sociale » où elle travaillait. Agée de quarante-trois ans, cette militante défendait les droits des communautés noires et des indigènes de Tumaco et avait confirmé peu avant sa mort ses accusations de violations des droits humains auprès du procureur de la ville. Elle avait dit aux autorités qu'elle était suivie et que les bureaux de la pastorale sociale étaient surveillés. L'enquête ouverte sur sa mort n'a pas donné de résultat à ce jour. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir user de son influence auprès des autorités colombiennes pour que l'enquête ouverte après sa mort soit complète, impartiale et que ses résultats soient publiés.

## Texte de la réponse

Le gouvernement français maintient la plus grande vigilance à l'égard de la situation des droits de l'homme en Colombie. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, il exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. L'assassinat de la religieuse Yolanda Ceron Delgado, directrice de la pastorale sociale du diocèse de Tumaco, survenu le 19 septembre 2001, a soulevé en Colombie et dans le monde une vive émotion. Le dévouement de soeur Yolanda à la cause des populations afro-colombiennes et le combat courageux qu'elle menait contre les violations des droits fondamentaux des personnes étaient reconnus par tous. Il est regrettable que la justice n'ait pas encore fait la lumière sur sa mort. L'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme en Colombie est un problème sérieux auquel la France et la communauté internationale portent une grande attention. L'Union européenne appuiera, cette année encore, l'adoption, à la Commission des droits de l'homme, d'une déclaration de la présidence exprimant avec fermeté, en particulier, la nécessité que les autorités colombiennes fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'exactions comme le meurtre de soeur Yolanda soient poursuivis et condamnés par la justice. La France, qui s'est impliquée au cours des dernières années dans les efforts en vue d'une solution négociée du conflit armé en Colombie, ne manque pas de rappeler régulièrement cette nécessité lors de ses contacts avec le gouvernement colombien.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8402

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 décembre 2002, page 4700

**Réponse publiée le** : 31 mars 2003, page 2409